

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 399 Personnel indigène.

n° 399

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 juillet 1942

Numéro JO

n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro

31 juillet 1942

### TEXTE INTÉGRAL

Mohamoda Abdallah est agréé en qualité de planton stagiaire pour compter du 1er juillet 1942. Il est affecté en cette qualité au service rénéral du gouvernement. Il aura droit à l'indemnité de permanence prévue par l'arrêté n° 721 du 12 octobre 1932.